

LES JOURNEES DE LA CASUISTIQUE

Institut Marcel Mauss - Centre d'Etude des Normes Juridiques – Yan Thomas
en collaboration avec
L'Ecole Nationale de la Magistrature, Paris

L'art d'interroger Droit, sciences sociales et histoire

4 Février 2011

EHESS - Salle Lombard
96 Bd Raspail, 75006 Paris

Instrument d'accès à la vérité et producteur de connaissance, l'acte d'interroger interpelle les sciences sociales à plusieurs égards. Comme procédure susceptible de s'appliquer à divers contextes sociaux, l'interrogation a fait l'objet d'un travail de formalisation plus ou moins poussé, affiné tant par les savants que par les praticiens censés s'en servir. Elle figure une véritable *téchne* au sens aristotélicien du terme, c'est-à-dire un art. Les historiens sont parmi les premiers à pouvoir témoigner de la mise au point de cet art, lorsque leur recherche creuse les archives judiciaires d'institutions séculières et confessionnelles ou bien lorsqu'elle touche à cette sphère beaucoup plus floue qu'on pourrait qualifier de correctionnelle et qui investit à la fois le for interne de chaque interrogé et l'ordre public de la communauté civile et religieuse. Dans un cas comme dans l'autre, les procès verbaux d'interrogatoires, conduits selon un canevas de plus en plus détaillé, attestent un système de production de la connaissance qui ne saurait se réduire à une vérité propre à la seule institution, mais éclaire aussi la vie « environnementale » de celle-ci.

Si les historiens peuvent constater, à titre de source documentaire parmi d'autres, les potentialités cognitives attachées aux interrogatoires, d'autres disciplines ont érigé en véritable protocole de travail l'acte d'adresser des questions à quelqu'un. A différence des historiens qui trouvent cette source comme un legs du passé – exception faite, bien sûr, des études qui se réclament de l'histoire orale – les juristes, les sociologues et les anthropologues la constituent plutôt comme un outil heuristique essentiel à leur démarche investigatrice. L'examen des prévenus et des témoins dans un procès, les interrogatoires policiers, les questionnaires et les sondages de l'enquête sociologique, le recueil d'informations auprès de dénommés « autochtones » : voici autant de situations qui ritualisent une interaction linguistique dont l'issue est loin de correspondre aux intentions des parties ou de satisfaire aux attentes de ceux qui formulent les questions.

Historiens, sociologues, anthropologues, juristes, linguistes et magistrats seront mis en présence pour une journée articulée en études de cas dont devra pouvoir se dégager une réflexion générale. Chaque exposé sera suivi par le commentaire d'un discutant, tandis qu'une discussion générale fera le point final sur les travaux de la journée.

PROGRAMME

9h30-13h

Paolo Napoli (EHESS), *Introduction de la journée.*

Présidence : Olivier Cayla (EHESS)

Julien Théry (Univ. Montpellier III), *Les procès-verbaux d'interrogatoire enregistrés lors des 'enquêtes de vérité' à la fin du Moyen Âge. Présentation à partir d'un exemple,* discutant Simona Cerutti (EHESS)

Denis Salas (ENM), *Lecture dostoïevskienne de l'art d'interroger,* Serge Portelli (TGI Paris), *Faux aveux comme révélateur*

Elisabeth Claverie (CNRS/EHESS), *Interroger et contre interroger des témoins au Tribunal pénal pour l'ex Yougoslavie et à la Cour pénale internationale,* discutant Jacques Chiffolleau (EHESS)

15h-18h

Présidence : Marie-Angèle Hermitte (EHESS)

Alban Bensa (EHESS), *Des questions posées par l'ethnologue à la réflexion anthropologique,* discutant Christian Jacob (CNRS/EHESS)

Cyril Lemieux (EHESS), *Interroger en public: l'entretien politique télévisé et ses contradictions pratiques,* discutant Michel De Fornel (EHESS)

Discussion générale